

2 - PROGRAMME GOUVERNEMENTAL D'ACTION

PLAN GOUVERNEMENTAL D'ACTION 2010

Au moment où il a procédé à l'élaboration du budget pour l'année 2010, le Gouvernement a été porté à considérer que celui-ci serait encore marqué par les conséquences de la crise internationale économique et financière.

Après un premier semestre 2009 difficile, la légère amélioration de la situation enregistrée en milieu d'année qui conduit à s'inscrire dans une hypothèse de reprise très progressive ne l'a cependant pas amené à se départir d'une grande rigueur dans l'approche des dépenses à réaliser. C'est dans cet esprit que le Gouvernement a été conduit à contenir les montants de ces dernières par référence à celles retenues dans le cadre du budget rectificatif 2009 puisqu'il s'agit des prévisions les plus affinées en la matière.

Cet effort de maîtrise se retrouve en tout premier lieu au niveau des dépenses de fonctionnement.

C'est ainsi que le volume de celles-ci a été limité en conséquence à moins de 3%. Les perspectives de création de postes dans la Fonction Publique ont d'ores et déjà été délimitées à deux services jugés prioritaires ; à savoir le SICCFIN de façon à pouvoir faire face à nos engagements internationaux et le Service Informatique pour développer l'action de modernisation de l'Administration et d'amélioration des procédures.

Les dépenses d'interventions publiques, toujours par rapport à cette même référence, ont quant à elles été également contenues et leur accroissement a de la même manière été limité et se situe légèrement au-dessus de 2%. Cet encadrement ne remet pas en cause les actions entreprises dans les domaines sportif et culturel, ainsi qu'en matière de coopération internationale, mais n'autorise pas le lancement d'actions nouvelles.

Il est à noter que, ce faisant, la Principauté tient à confirmer et à respecter les engagements qui ont été pris puisque l'effort de Coopération Internationale continuera à connaître un nouvel accroissement de l'ordre de 25%, ainsi que le Prince Souverain s'y est engagé.

Il convient, au titre des dépenses d'interventions publiques, de relever qu'ont été pris en compte dans ce calcul les crédits inscrits au titre de l'action de communication nationale et internationale qui s'avèrent indispensables et prioritaires pour accompagner la sortie de notre Pays de la liste de l'OCDE et corriger les effets d'une image dont il est injustement affublé.

Les efforts qui ont été réalisés permettent enfin de maintenir à un niveau élevé les crédits d'investissement afin de mener à bien les grandes opérations d'infrastructure et de préparer l'avenir du Pays.

Dans ce contexte difficile, le Gouvernement Princier entend donc bien poursuivre, voire amplifier, les actions prioritaires engagées suivant les Directives du Prince Souverain.

I - POURSUIVRE NOTRE OUVERTURE SUR LE MONDE EN DIFFUSANT DES MESSAGES DANS UN CERTAIN NOMBRE DE DOMAINES

a) Les Nations Unies

Au-delà des axes prioritaires d'action relevant des engagements internationaux contractés par la Principauté au sein des Organisations Internationales, la priorité sera donnée en 2010 à des actions spécifiques, telles que :

- le renforcement de la place de l'environnement et du développement durable,
- la protection des Pôles,
- la défense des droits de l'enfant,
- la lutte contre les pandémies,
- le financement du développement.

On détaillera notamment :

Zones polaires :

Le Groupe de Travail qui s'est constitué autour de la Délégation Permanente auprès des Organismes Internationaux à caractère scientifique, environnemental et humanitaire et de la Direction des Affaires Internationales continuera ses travaux afin d'apporter au Gouvernement des pistes de réflexion sur les actions possibles de la Principauté dans ces zones.

Les travaux du Système des Traités de l'Antarctique seront poursuivis par la réunion des Parties qui devrait se dérouler en avril 2010 en Uruguay.

CITES :

Au mois de mars, la Principauté participera à la 15^{ème} session de la Conférence des Parties à la CITES. Le processus d'inscription du Thon rouge Atlantique en annexe I de cette Convention a été lancé. Si le résultat des consultations montre sa faisabilité, la Principauté devra, lors de la session qui se tiendra à Doha, présenter la proposition avec les pays qui décideront de la co-signer, animer les négociations et envisager les derniers amendements au projet.

Economie et biodiversité :

Un Groupe de Travail s'est constitué, piloté par le Centre Scientifique de Monaco (CSM) et l'AIEA afin d'aborder les relations entre l'état de la biodiversité marine et l'économie. Cette action s'inscrit dans l'esprit du processus TEEB (The Economics of Ecosystems and Biodiversity) soutenu par l'Union européenne et l'Allemagne dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique. Le Groupe de Travail se concentre actuellement sur un projet de conférence visant l'impact économique de l'acidification des océans.

ICRI :

Depuis le 1^{er} juillet 2009, la Principauté s'est associée à la France et à Samoa pour assurer le Secrétariat de l'ICRI (International Coral Reef Initiative). La réunion de lancement aura lieu à Monaco mi-janvier 2010. Au sein de ce Secrétariat, la Principauté apportera son expertise scientifique grâce au CSM, son réseau de relations avec les organisations intergouvernementales et sa facilité à mobiliser les secteurs économiques.

ACCOBAMS :

La 4^{ème} Réunion des Parties Contractantes se déroulera à Monaco en novembre 2010.

b) Le Conseil de l'Europe

La Principauté de Monaco poursuivra en 2010 sa participation aux divers projets et programmes du Conseil de l'Europe présentant un intérêt particulier pour les Autorités monégasques.

Une place prépondérante sera ainsi donnée à la défense des Droits de l'Homme et plus particulièrement des enfants et des femmes victimes de violence.

En outre, les différents Services du Gouvernement s'attacheront à continuer de représenter activement la Principauté au sein des Comités et Groupes de travail de cette Organisation : Affaires juridiques, éducation-culture et patrimoine jeunesse et sports-environnement, Cohésion sociale et santé, ainsi que Droits de l'Homme.

Enfin, en 2010, l'accent sera encore mis sur les conséquences que l'adhésion de Monaco au Conseil de l'Europe a impliqué en terme de mise en conformité de sa législation avec les principes définis par le Conseil de l'Europe, tout en veillant à préserver ses spécificités.

c) L'Union pour la Méditerranée

Le Gouvernement Princier poursuivra sa participation active, à tous les niveaux de son administration, aux travaux de l'Union pour la Méditerranée (UpM) qui seront marqués en 2010 par le 2ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UpM, en Espagne.

La Principauté mettra en œuvre le projet initié en 2009 avec la Tunisie dans le cadre du Plan Solaire Méditerranéen et étudiera la possibilité de participer à d'autres projets de développement durable de l'UpM.

Enfin, convaincu de l'importance du rôle des médias dans le rapprochement et le dialogue des peuples de la Méditerranée, Monaco accueillera la cérémonie de remise du Prix Méditerranéen du Journalisme, conformément à l'accord que le Gouvernement a scellé avec la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour accueillir ce Prix prestigieux en 2009, 2010 et 2011.

d) Coopération avec la Francophonie

Dans la lignée du XIIème Sommet de la Francophonie (Québec, 17-19 octobre 2008), et du Cadre Stratégique Décennal 2004-2014 de cette Organisation, Monaco entend concentrer son action sur deux axes particuliers de la Francophonie, à savoir : « Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique » et « Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ».

En ce qui concerne la Coopération Internationale, la Principauté entend poursuivre le financement de deux programmes phares à savoir le programme des centres de lecture publique et d'animation culturelle et le programme pilote des jeunes volontaires francophones, destiné aux jeunes des pays du Sud. La coopération avec l'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie se poursuivra également en 2010 et un projet de déploiement d'éco-campus numériques développé par l'Agence Universitaire de la Francophonie sera également amorcé.

e) L'UNESCO

Dans le cadre du 60ème anniversaire de l'adhésion de Monaco à l'UNESCO, Monaco a proposé sa candidature au Conseil exécutif de cette Organisation. Dans l'éventualité d'une élection à cet organe, en octobre 2009 - qui semble, à l'heure actuelle, fortement probable - Monaco exercerait son mandat pour une durée de quatre ans (2009-2013), complété notamment par :

- l'organisation une conférence d'experts « Ethique & Environnement » à Monaco, organisée sous l'égide de l'UNESCO,
- la mise en œuvre des suites du Séminaire d'experts organisé en 2009 sous l'égide de l'UNESCO intitulé « Développement Durable de la région Arctique face au Changement Climatique : Défis scientifiques, sociaux culturels et éducatifs ».

f) Développement des relations diplomatiques avec de nombreux

Etats

Actuellement, 58 Ambassades sont accréditées en Principauté ainsi que la Représentation Permanente de l'Ordre de Malte. Des relations diplomatiques sont entretenues avec 64 Etats. 11 Ambassadeurs monégasques sont par ailleurs accrédités auprès de 22 pays, 4 organismes internationaux et l'Ordre de Malte.

La tendance au développement des relations diplomatiques se poursuivra en 2010.

En ce qui concerne les relations consulaires, il peut être noté que la Principauté compte actuellement 125 Consulats en activité dans 74 Etats. 76 pays étaient par ailleurs représentés à Monaco par un Consulat. D'autre part, 19 dossiers de nomination de Consul honoraires de Monaco à l'étranger sont en cours d'examen de même que 7 dossiers d'agrément de Consuls étrangers à Monaco.

g) Relations avec la France

Au cours de l'année 2009, les relations franco-monégasques ont été une nouvelle fois placées sous le signe de la communauté de destins. La proximité géographique et l'imbrication des relations économiques et humaines qui existent depuis de nombreuses décennies entre les deux pays ont naturellement amené à la conclusion de plusieurs accords bilatéraux.

Le Triptyque de modernisation du 8 novembre 2005 (convention de coopération administrative entre la République française et la Principauté de Monaco, convention d'entraide judiciaire en matière pénale et échange de lettres sur la garantie des investisseurs) est entré en vigueur courant 2009.

En 2010, les relations avec la France se poursuivront aussi au niveau local avec le développement des relations de voisinage avec la Région, le Département et les Communes, notamment dans le cadre de la Commission chargée des questions locales de coopération transfrontalière entre la Principauté de Monaco et la République française.

Enfin, un accent sera mis sur la coopération dans le domaine hospitalier et de la recherche scientifique.

h) Affaires économiques et financières internationales

Comme suite aux décisions prises lors du Sommet du G20 en avril 2009 et conformément au souhait de S.A.S. le Prince Souverain de voir Monaco ne pas rester à l'écart d'un mouvement international, la Principauté s'est fixée comme objectif de sortir de la liste dite « grise », notamment en signant des accords bilatéraux d'échange d'information en matière fiscale. Cette orientation se poursuivra en 2010.

i) La coopération

Le Gouvernement Princier s'est engagé à atteindre l'objectif pris au niveau international d'allouer 0,7 % du RNB à l'Aide Publique au Développement d'ici 2015. Afin d'atteindre cet objectif, une progression annuelle de 25 % de l'APD monégasque est nécessaire. L'APD qui était de 6.700.000 € en 2008, devrait ainsi atteindre près de 8M€ en 2009 et 10M€ en 2010 (coûts de fonctionnement inclus).

En 2010 :

- plus de 100 projets seront programmés dans une vingtaine de pays ;
- plus de 70% de l'APD sera consacrée à des PMA (pays les Moins Avancés) dans le cadre de la coopération bilatérale.

En 2010, la Coopération monégasque renforcera sa présence dans les zones prioritaires de son intervention, à savoir le Bassin méditerranéen, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe.

La Principauté s'affirmera aussi dans des voies innovantes de coopération telles que :

- le développement du programme monégasque d'appui en micro finance mis en place en 2008 ;
- le renforcement du programme VIM (Volontaires Internationaux de Monaco) ;
- le développement du partenariat Public-Privé.

j) Mise à niveau du Département des Relations Extérieures

A la fin de l'année 2008, le Département des Relations Extérieures a investi de nouveaux locaux situés au rez-de-chaussée de l'annexe du Ministère d'Etat (ancienne salle de la Maquette) et ainsi rejoint les autres secrétariats de Département.

En vue de la création d'un véritable corps de diplomates, des modifications sont intervenues dans l'organigramme du Département, et le statut des « Secrétaires des Relations Extérieures » créé, ce qui permettra, courant 2010, de mettre en place des mesures et modalités d'accompagnement à la mobilité des personnels en poste au sein des « Relations Extérieures », tant au niveau de l'Administration centrale que dans les Ambassades et Missions de Monaco à l'étranger.

Il est envisagé d'organiser en 2010 en Principauté une session de formation et d'information destinée aux diplomates en poste à l'étranger ainsi qu'aux fonctionnaires du Département.

Un « guide du diplomate » est par ailleurs en cours de finalisation. Ce guide a pour objet de rassembler toutes les informations relatives à la carrière du diplomate (recrutement, avancement...) et à ses aspects pratiques (indemnités, congés, prise en charge de certains frais).

Un guide du « Chef de poste » est en cours de rédaction. A cette occasion est notamment étudiée l'idée d'offrir aux Chefs de mission une meilleure préparation avant leur départ en poste en mettant à leur disposition des formations (par exemple en langues), une documentation et en leur fournissant des instructions plus détaillées.

II - MENER UNE POLITIQUE FAVORISANT LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA PRINCIPALITE ET LE RENFORCEMENT DE SA PLACE FINANCIERE TOUT EN POURSUIVANT LES EFFORTS ENTREPRIS EN MATIERE DE LOGEMENT

a) Développement des entreprises

La crise actuelle a révélé qu'une mutation de l'économie était en marche, notamment pour le secteur industriel. Aussi, pour soutenir les entreprises installées en Principauté et en attirer de nouvelles, un dialogue avec celles-ci a été engagé afin de définir les moyens à mettre en œuvre dans le but de créer un cadre favorable.

Ainsi, un guichet unique a été ouvert en 2009 au sein de la Direction de l'Expansion Economique au profit notamment des sociétés financières souhaitant s'installer en Principauté. Ce guichet accueille, guide et aide les entreprises dans leurs démarches auprès de l'Administration et son action doit encore être renforcée en 2010.

Des constructions de locaux commerciaux et industriels sont envisagées notamment sur les délaissés SNCF afin d'offrir des conditions optimums d'accueil pour les entreprises désireuses de s'implanter à Monaco, de même que pour celles déjà installées et désirant développer leur activité.

De plus, compte tenu du contexte difficile, le Gouvernement Princier va maintenir des dispositions spécifiques adoptées dès 2009 en ce qui concerne l'octroi de la prime industrielle destiné à soutenir la reprise de l'activité industrielle ; à savoir :

- minoration de 25 % du loyer de référence, qui devait être initialement fixé à 100 €/HT/m²/an en 2009, ramenant ce dernier à 75 €/HT/m²/an au titre du présent exercice ;
- versement de la prime par trimestre civil échu (contre semestre auparavant) afin d'octroyer plus de trésorerie aux entreprises industrielles concernées ;
- majoration du plafond versé qui passe de 82.000 € à 100.000 € par an ;
- et étudier la mise en place éventuelle de nouvelles aides à définir, pour répondre à la demande des professionnels concernés.

b) Conformité de la place financière aux standards internationaux en matière de lutte contre le blanchiment

Le Gouvernement, conformément aux engagements pris, renforcera son action dans le domaine de la supervision, de la lutte anti-blanchiment et de la transparence fiscale.

En matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le Gouvernement poursuivra son action visant à atteindre et respecter les standards internationaux.

L'objectif est une meilleure sécurité, transparence et régulation de la place financière grâce à l'application des textes et notamment la loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, qui a refondu l'ensemble des textes du droit positif monégasque.

Ainsi, l'attractivité et l'image de la place financière monégasque bénéficiera de la meilleure adéquation de notre arsenal juridique aux standards internationaux reconnus, ce qui permettra le développement des établissements financiers déjà implantés à Monaco et l'installation de nouveaux établissements reconnus sur le plan international dans ce domaine.

Pour accompagner ces mesures, les moyens du SICCFIN seront renforcés en personnel et en crédits.

c) Assurer la mise en œuvre de la Loi « Habitation-Capitalisation »

Dans le cadre de la volonté déjà exprimée ces dernières années concernant la question du logement des Monégasques qui demeure une des priorités du Gouvernement, l'année 2009 a connu une novation fondamentale avec l'entrée en vigueur du dispositif du contrat habitation capitalisation dont la majorité des contrats doit être conclue, dans la limite des dispositions de ladite loi, en 2010, permettant ainsi aux Monégasques de transmettre un capital à leur conjoint ou enfants.

Concernant la poursuite de l'effort du Gouvernement pour le logement des Monégasques, les prochaines livraisons de logements neufs étant prévues pour fin 2011, le Gouvernement envisage de réunir une sous-commission de logements domaniaux en milieu d'année 2010 afin de permettre de loger les foyers prioritaires dans des appartements rénovés et notamment ceux récupérés suite à la commission de juin 2009.

d) Favoriser le logement de la population salariée de la communauté de vie entourant Monaco

La Principauté constitue un important bassin d'emplois dans les Alpes Maritimes. En effet, près de 45 000 personnes viennent chaque jour de l'extérieur de Monaco et le souci de diminuer la circulation a conduit, après le développement des transports en commun au cours des années précédentes, à envisager d'autres solutions pour 2010.

C'est ainsi que le Gouvernement a imaginé de construire ou d'étudier plusieurs opportunités de logement des actifs de la Principauté. Ces projets immobiliers consisteraient soit, en l'acquisition de logements dans des projets immobiliers à vocation sociale réalisés par les Mairies des communes limitrophes, soit, en l'acquisition de droits de réservation d'appartements au sein de ces mêmes opérations immobilières. L'étude de ces projets est en cours et le choix du mode d'intervention n'est pas encore déterminé.

Les projets en cours d'examen concernent des immeubles dont la construction pourrait être entamée dès 2010.

III - POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DES GRANDES INFRASTRUCTURES DANS UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE

a) Les grandes opérations d'urbanisme

Poursuivant une politique déterminée sur le plan des investissements et des opérations d'équipements, l'Etat maintient un effort important pour soutenir l'économie et préparer l'avenir.

L'encadrement des dépenses de l'Etat, si elle satisfait aux contraintes d'un budget prévisionnel déficitaire, respecte néanmoins les orientations stratégiques et s'inscrit à échéance dans une perspective de relance.

Dans cet esprit, l'analyse minutieuse des programmes d'équipements en chantier ou en cours d'étude a conduit à garantir le maintien de ceux ayant un caractère stratégique ou d'importance, soit dans le cadre de la politique de logement engagé par le Gouvernement Princier ces dernières années, soit dans la mise en œuvre d'équipements publics (éducatif, sportif, culturel, de santé et de mobilité) qui accompagnent la croissance de la Principauté, soit dans le développement de planchers d'activités indispensables au développement économique de la Principauté.

Parmi ces chantiers, l'urbanisation des terrains S.N.C.F sera poursuivie en 2010 avec principalement l'îlot Rainier III où s'inscrit la mise en chantier de 243 logements domaniaux, et l'îlot Prince Pierre destiné à la construction du nouveau Lycée Technique et Hôtelier de Monaco d'une capacité d'accueil de 600 élèves.

Bien entendu les équipements portuaires progresseront en 2010 avec l'habillage de la digue, les réparations de pontons et la pose de revêtement sur les gradins du solarium.

Par ailleurs, l'Etat confirme la priorité donnée au développement économique de la Principauté et prépare l'avenir en ouvrant le chantier du 3ème poste source d'électricité, qui sera implanté au cœur du Vallon Sainte-Dévote et viendra sécuriser le réseau existant.

Dans le domaine Sanitaire et Social, les travaux du Centre de Gériatologie Clinique, dénommé « Centre Rainier III », demeureront un poste significatif du budget de l'Etat. En parallèle seront menées les études du nouveau Centre Hospitalier et les travaux préparatoires à mener dans ce cadre. Le projet du Foyer de l'Enfance se poursuivra et les études préliminaires de l'opération « Testimonio II » seront lancées.

Les travaux du Yacht Club atteindront une intensité nouvelle et ceux du Musée National (villa Paloma) se finaliseront en 2010.

Enfin, l'opération de la Visitation, avec notamment l'édification du futur siège du Conseil National, et celle de l'extension de la Caserne de Fontvieille seront naturellement poursuivies.

b) La politique des déplacements

La qualité de vie à Monaco, tout autant que la préparation de l'avenir sur le plan économique, nécessitent de poursuivre et d'amplifier la politique des déplacements.

A ce titre, l'Etat renforce, tant sur le plan de l'investissement que sur celui de la recherche d'efficacité, ses efforts en la matière en lançant les travaux du tunnel descendant Ouest. Cette opération constituera un chantier majeur dans les prochaines années et permettra d'apporter un gain appréciable en fluidité dans les flux de circulation pour entrer en Principauté et une meilleure qualité de vie dans certains quartiers.

Avec la mise en souterrain de l'axe majeur de distribution de la circulation dans l'emprise des terrains SNCF, l'amélioration de la circulation reste un pilier central de la politique du Gouvernement. Depuis cette dorsale, la desserte des quartiers de Fontvieille et de celui du Port achèvera le réseau de voiries souterraines. A l'Ouest de la Principauté, les travaux de la Z.A.C. Saint-Antoine à Cap d'Ail, destinés à désenclaver Fontvieille, progresseront. A l'Est, le programme de l'opération « Testimonio II » en cours d'étude intégrera les besoins de stationnement en entrée de ville.

L'un des volets de cette politique consiste en outre à favoriser les transports en commun en améliorant le service fourni aux usagers des transports publics de la Principauté. La politique tarifaire incitatrice et l'amélioration des fréquences de passage viendront être complétées par la mise en service du nouveau système d'Information des usagers et d'une nouvelle billettique sans contact. Ceci ouvrira les possibilités d'interopérabilité devant permettre au voyageur, avec un ticket unique, d'emprunter plusieurs modes de transport et plusieurs réseaux (parkings, bus et trains notamment).

Par ailleurs, les études sur la réalisation d'un système de transport en commun en site propre devraient ouvrir sur différents scénarii et modes de transports, dans la perspective d'une réalisation dans la prochaine décennie.

c) Environnement urbain et tri sélectif

La qualité et la propreté du milieu urbain feront l'objet d'efforts complémentaires dans le cadre de la nouvelle concession du nettoyage de la ville. Il en sera de même pour l'aménagement des espaces verts et leur valorisation notamment avec la poursuite de la politique de l'arbre visant la préservation des biodiversités et la création d'une plate-forme de compostage des déchets verts. Le tri sélectif demeurera un sujet important dans cette politique. La surveillance des milieux : qualité de l'air, des eaux de baignade, des eaux côtières, le suivi de la biodiversité terrestre et marine, la cartographie sonore de la Principauté, le suivi de mesures autour de l'usine d'incinération, seront poursuivis et améliorés en 2010 pour participer à conforter en Principauté un cadre de vie agréable et sain.

d) Développement durable et qualité de vie

Les efforts significatifs de la Principauté dans le domaine de la protection de l'environnement sont un atout qui sera consolidé. Vivre dans un milieu sain et propre est une exigence environnementale qui participe directement à l'amélioration de la qualité de vie.

Sous l'impulsion permanente de S.A.S. le Prince Souverain, le développement durable et l'environnement sont aujourd'hui au cœur des préoccupations du Gouvernement Princier et de la population monégasque qui adhère de plus en plus largement aux actions développées par l'Etat dans ces domaines comme le prouve les résultats en matière de tri sélectif ou bien l'accroissement également constant du nombre d'utilisateurs des transports en commun : ces faits illustrent cet engagement au quotidien des habitants de la Principauté.

Acte politique particulièrement important, l'instauration du Code de l'Environnement viendra formaliser un cadre légal nécessaire aux développements des efforts environnementaux de la Principauté. L'année 2010 permettra une première mise en application des décisions de la Conférence de Copenhague fin 2009, notamment dans le domaine de la lutte contre le changement climatique. Au-delà de l'engagement du protocole de Kyoto, la Principauté de Monaco s'est en effet fixée des objectifs encore plus ambitieux :

- réduire de 20% ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020,
- et les réduire de 60% en 2050.

Le développement du Plan Energie Climat permettra en outre de mieux maîtriser les consommations d'énergie, limiter les émissions de gaz à effet de serre et poursuivre les incitations à utiliser des énergies renouvelables. Une base de données sur les consommations électriques en Principauté sera développée et viendra constituer un outil primordial d'analyse dans le cadre de cette politique. Des études tarifaires sur les consommations d'énergie seront aussi lancées. Des tarifs de rachat de l'électricité d'origine renouvelable seront également mis en place pour favoriser leur développement en Principauté. De nouveaux audits énergétiques seront entrepris dans les bâtiments publics et la poursuite du déploiement de prises électriques dans les parkings publics de la Principauté permettra de favoriser encore l'utilisation de véhicules électriques.

IV - METTRE A LA DISPOSITION DE LA POPULATION DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS EN MATIERE DE SANTE ET TENTER DE RELANCER LE DIALOGUE SOCIAL

a) La santé

La préparation de l'ouverture au début de l'année 2011 du Centre de Gériatrie Clinique qu'il conviendra désormais de désigner sous l'appellation de « Centre Rainier III » constituera, au cours de l'exercice, l'élément majeur dans la mise en œuvre du schéma d'orientation sanitaire de la Principauté.

Ce programme de 210 lits et places permettra en effet d'apporter une réponse adaptée aux besoins de la population âgée en matière de prise en charge de la maladie d'Alzheimer, de soins de suite et de réadaptation et de court séjour gériatrique.

Les 120 lits de moyen et long séjour qu'il comporte permettront d'accueillir dans de meilleures conditions une partie des résidents du Cap Fleuri, tandis que l'exercice 2010 sera également mis à profit pour poursuivre les études concernant la restructuration du Cap Fleuri II.

La mise au point définitive du projet du nouvel hôpital et du phasage des opérations constituera également une priorité compte tenu de la volonté du Gouvernement de respecter le calendrier initial de l'opération qui prévoit le démarrage de la phase travaux dans le courant de l'exercice 2011.

Pour autant, l'effort de restructuration et d'amélioration des locaux de l'hôpital actuel ne sera pas relâché avec un budget de plus de 5 millions d'euros qui comportera, outre la poursuite des travaux engagés pour mettre à niveau certains locaux techniques ou logistiques, la rénovation du Service de Pédiatrie.

L'exercice 2010 coïncidera également avec la montée en charge de la campagne de dépistage de l'ostéoporose, entrée dans sa phase opérationnelle au mois de juillet, ainsi que du service de toilettes à domicile qui complète les prestations à la personne assurées dans le cadre du maintien à domicile.

Par ailleurs, le renforcement des moyens de l'équipe mobile de psychiatrie s'inscrit dans la perspective de la création d'un centre de réadaptation psycho-social destiné à apporter, hors du cadre hospitalier, une prise en charge des patients adultes confrontés à des problèmes d'insertion sociale, dont la file active atteint désormais une centaine de personnes.

Toujours dans le domaine sanitaire, l'un des objectifs du prochain exercice budgétaire est de faire avancer le processus de négociation engagé avec les Autorités françaises afin de définir le cadre d'une coopération sanitaire portant sur des sujets aussi variés que l'enseignement et la recherche biomédicale, la formalisation des collaborations existantes avec les agences françaises spécialisées (INVS, HAS, ATIH, EFS...), ou encore la certification des établissements.

Enfin, de nombreux chantiers législatifs devraient également être ouverts afin notamment de dynamiser la recherche biomédicale en adoptant un cadre juridique conforme aux standards internationaux les plus élevés et de rénover le cadre d'exercice de certaines professions médicales et notamment de celle de chirurgien-dentiste en accord avec les membres de cette profession.

b) L'action sociale

Les politiques publiques conduites en faveur des personnes fragiles demeureront un axe prioritaire de l'action gouvernementale.

La mise en service au 1^{er} janvier 2010 des 70 chambres de la maison de retraite « A Qietüdine » complètera le dispositif mis en œuvre par la filière hospitalière pour proposer une réponse graduée et adaptée aux personnes âgées dont le niveau d'autonomie ne permet plus d'envisager une admission dans une résidence foyer.

S'agissant de la politique en faveur des handicapés, les travaux de mise en accessibilité des équipements urbains et des bâtiments publics se poursuivra au même rythme que les années précédentes, la priorité accordée par le Gouvernement à ces actions ayant conduit à écarter tout arbitrage budgétaire.

Par ailleurs, si l'élaboration du projet de loi cadre sur le handicap s'est avérée plus complexe et donc nécessitant des délais plus importants que prévus, l'objectif assigné aux équipes qui demeurent mobilisées sur la préparation de ce texte, est d'en soumettre une version finalisée aux services juridiques du Gouvernement dès le début de l'année 2010.

En ce qui concerne enfin la politique de l'enfance, le dispositif conventionnel d'aide à la garde au domicile d'enfant malade, qui a donné lieu à des échanges constructifs avec la Commission des Droits de la Femme et de la Famille du Conseil National, devrait être mis en œuvre dès la rentrée scolaire et connaître, en conséquence, une montée en charge au cours de l'exercice 2010.

c) Les relations du travail

La rénovation du cadre légal des relations du travail constitue une priorité pour le Gouvernement qui, tout comme le Conseil Economique et Social, considère que le fait de trancher les débats ouverts sur le contrat de travail, le salaire et l'aménagement du temps de travail, constitue un facteur d'attractivité pour la Principauté.

Les entreprises désireuses de s'implanter sur notre territoire ou d'y développer leur activité ont en effet besoin de disposer en ce domaine de visibilité et d'un environnement juridique stable.

L'examen par la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses du Conseil National du projet de loi sur le contrat de travail, déposé sur le bureau de cette Assemblée en avril 2007, est désormais entré dans une phase plus active. Ce projet devrait donc nourrir de nombreux échanges au cours des prochains mois, la récente évolution de la législation française qui a, tout à la fois, modifié le régime des indemnités de licenciement et introduit une nouvelle forme de rupture de contrat de travail dite conventionnelle, nécessitant vraisemblablement de procéder à certains ajustements.

La réflexion sur les salaires et l'aménagement négocié du temps de travail n'aura sans doute pas abouti en 2009 et se poursuivra donc sur la base des avis émis par le Conseil Economique et Social.

Enfin, cette Assemblée pourrait être saisie au cours de l'exercice 2010 de plusieurs projets de texte portant sur :

- le télétravail,
- l'ouverture dominicale des commerces pendant la haute saison touristique,
- la formation et le fonctionnement des syndicats professionnels.

d) Le suivi et l'insertion des étudiants

Dès la constitution de la cellule administrative chargée d'assurer la préparation et le suivi des travaux de la Commission de l'Enseignement Supérieur et de l'Orientation des Diplômés, le Gouvernement entend donner à celle-ci une dimension pleinement opérationnelle.

L'analyse du recensement des besoins des entreprises en personnel hautement qualifié, confié à la Direction du Travail dès l'installation de cette Commission, constituera l'un de ses premiers axes de réflexion, tant en ce qui concerne le développement de formations supérieures adaptées au contexte économique local, que le support à apporter aux étudiants et diplômés en matière d'insertion professionnelle.

V - MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE SECURITE

En matière de sécurité publique, la priorité -immuable- reste le maintien du niveau de sécurité atteint et ressenti par la population.

Cette priorité se traduit par la présence d'agents en uniforme et en civil sur le terrain et permet non seulement d'avoir un effet dissuasif mais également de poursuivre le dialogue avec les résidents et les visiteurs. Parallèlement, l'implantation de caméras de vidéo-surveillance supplémentaires continue notamment en raison des nouvelles constructions prochainement érigées sur les délaissés SNCF.

Par ailleurs, deux autres objectifs sont poursuivis :

- le renforcement de l'entraide policière et de la coopération policière internationale, notamment dans le cadre d'Interpol et d'Europol ;
- la protection de nos adolescents : en raison de l'essor des activités nocturnes sur les zones portuaires et littorales, la présence policière en ces lieux sera renforcée, sur la voie publique et aux abords des établissements de nuit. De surcroît, à l'intérieur des établissements ouverts au public, les services de police veilleront au respect de l'interdiction de vendre de l'alcool aux mineurs en vue de prévenir les conduites addictives. De même, une attention particulière sera portée à l'environnement direct de la jeunesse, qu'il s'agisse des alentours des établissements scolaires ou des autres lieux fréquentés par les adolescents.

VI - CONTINUER A VISER L'EXCELLENCE EN MATIERE CULTURELLE, D'EDUCATION

a) La culture

Les priorités culturelles porteront en 2010 sur :

- la poursuite de la célébration du Centenaire des Ballets Russes qui permet une collaboration transversale des grandes entités culturelles monégasques ;
- l'ouverture de la villa Paloma au 4ème trimestre de l'année 2010 qui sera l'occasion d'offrir au public un nouveau lieu de culture et des possibilités accrues d'expositions temporaires dans le cadre du Musée National ;
- le développement du soutien aux artistes qui se traduit par l'augmentation significative de la ligne budgétaire consacrée aux subventions accordées aux artistes et par l'établissement d'une politique de commandes d'œuvres aux artistes locaux à l'occasion de la construction d'établissements publics ;
- la restauration du grand orgue de la Cathédrale qui assurera la pérennité et améliorera l'acoustique et l'esthétique de cet instrument du patrimoine national.

b) Education et Jeunesse

1 - Orientations pédagogiques et structurelles :

- A compter de la rentrée scolaire 2009-2010, les étudiants de 2^{ème} année du Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) -option spécificités monégasques- seront accueillis dans les cabinets d'expertise de la Principauté deux jours par semaine, conformément aux termes du Protocole d'accord signé par l'Etat avec l'Ordre des Experts-Comptables de Monaco. En parallèle à cette formation pratique rémunérée, les étudiants suivent des cours relatifs aux spécificités monégasques, dispensés par les experts-comptables, sous forme de quatre modules (droit comptable, droit des sociétés, droit social et droit fiscal).

- Le développement des Technologies de l'information et de la Communication dans l'enseignement (TICE) va s'intensifier avec la généralisation, dans le primaire, de l'ardoise électronique avec deux à trois tablettes par établissement. Par ailleurs, le tableau blanc interactif sera renforcé dans les sections Histoire/Géographie du secondaire.

- L'analyse des résultats de l'enquête réalisée par l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies auprès de jeunes lycéens de la Principauté a conduit à arrêter un plan général d'éducation à la santé qui s'articule autour des axes suivants :

- en Primaire : l'alimentation et l'hygiène corporelle (importance des activités sportives) ;

- en Collège : lutte contre le tabagisme, l'alcoolisme ; prévention de l'obésité, hygiène alimentaire et corporelle ; éducation aux premiers secours, prévention routière ;

- en Lycée : lutte contre les addictions (alcool, drogue) ; prévention des infections sexuellement transmissibles ; hygiène alimentaire et corporelle.

Parallèlement, l'année scolaire 2009-2010 voit le lancement des Comités d'éducation à la santé dans les établissements secondaires et le développement de programmes axés sur le sport et l'alimentation en primaire avec de nombreux partenaires : services de l'Etat, associations, professionnels de toutes branches pouvant être concernés par ce sujet, mais aussi - et de manière essentielle - les parents d'élèves.

- Les travaux et projets de construction se poursuivront avec notamment :

- la poursuite de la construction du futur Lycée Technique, localisé sur l'Ilot Prince Pierre, et l'ajustement du programme d'équipement des locaux, notamment concernant les filières hôtelières et industrielles ;

- les études liées au relogement du Collège Charles III dans un bâtiment à édifier sur une partie des terrains délaissés par la SNCF.

- L'enseignement supérieur se développera selon plusieurs axes :

- la poursuite de la mise en place des procédures relatives à l'adhésion de la Principauté au réseau ENIC (European Network of Information Centres) qui permet une meilleure lisibilité internationale des diplômes mis en place à Monaco, ainsi qu'une expertise sur la valeur des diplômes délivrés à l'étranger ;

- la mise en œuvre d'une politique ambitieuse d'orientation, de suivi des étudiants et d'accompagnement des jeunes diplômés dans la recherche d'un emploi en Principauté ; dans cet objectif, sera poursuivie la politique des protocoles d'accord, sur le modèle réalisé avec la Compagnie Monégasque de Banque, Monaco Telecom ou l'Ordre des Experts Comptables.

2 - Jeunesse et périscolaire

L'activité périscolaire du mercredi mise à titre d'essai en mai 2009 sera poursuivie avec l'ouverture d'un service de cantine et de garderie les mercredis de l'année scolaire et destinée aux enfants dont les deux parents travaillent. Dans cette perspective, les enfants des classes maternelles sont accueillis dans une école de la Principauté dès la fin des classes jusqu'à 18h30, tandis que le Centre de Loisirs accueillera les élèves de cycle élémentaire pour le repas et des activités récréatives. Bien entendu, les transports entre l'école et le site de garderie sont assurés.

*
* *

L'année 2010 sera également marquée par la poursuite des efforts entrepris en matière de modernisation de l'Etat, notamment en matière de formation des cadres dans les domaines du management et de la communication.

En liaison avec le Conseil National devrait pouvoir être mis au point le projet de nouveau statut de la Fonction Publique.

Des efforts seront aussi entrepris pour accélérer la simplification des procédures administratives. Des moyens humains supplémentaires seront par conséquent affectés à cette mission, notamment au travers du développement de nouvelles exploitations informatiques.

Par ailleurs, un « guichet unique » des pièces administratives sera créé à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique afin de simplifier les démarches accomplies par les fonctionnaires et agents de l'Etat en concentrant en un seul lieu le dépôt de l'ensemble des documents touchant à leur vie administrative.

L'année 2010 marquera aussi l'instauration de « titres restaurant » au sein de la Fonction Publique, ce qui constitue un nouvel avantage pour les personnels concernés et une contribution supplémentaire de l'Etat pour le commerce local.

Sur le plan du renforcement du rayonnement international de la Principauté dans le domaine du développement durable, l'année 2010 sera celle de la participation à l'Exposition Universelle de Shanghai 2010 qui, du 1er mai au 31 octobre, accueillera 200 pays et plusieurs dizaines de millions de visiteurs autour du thème « Meilleure ville, meilleure vie ». En effet, la ville fait face aujourd'hui à toutes sortes de défis (mobilité, lutte contre les pollutions, manque d'espace, économies d'énergie, préservation de l'environnement...). L'Exposition cherchera à apporter des solutions harmonieuses à l'environnement urbain du futur. Cette exposition représente une excellente plate-forme pour permettre à la Principauté de se présenter

comme un pays innovant et soucieux de son urbanisme et de son environnement. Elle y aménagera un pavillon qui, outre la promotion et les opérations de relations publiques qu'il permettra de réaliser, présentera les actions menées par Monaco en rapport avec le thème de l'Exposition, ainsi qu'une Exposition historique.

Enfin, l'année 2010 sera marquée par le lancement d'une campagne de communication nationale et internationale destinée à corriger l'image injustement tronquée qui est véhiculée sur la Principauté de Monaco.

Telles sont les grandes lignes du Budget 2010, qui s'inscrit dans la continuité des orientations définies par S.A.S. le Prince Souverain.